PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT*

DURANT LES HORAIRES DE COUVRE-FEU (22h00 - 5h00)

En application de l'arrêté préfectoral n°n°R02-2021-03-25-0005 du 25 mars 2021 conformément au décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de la covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (sélectionner la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire:

☐ déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ;
ou
☐ déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé et ne pouvant être différés ;
ou
☐ déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ;

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

#Tous AntiCovid

* Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir de tout document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.